Parcours de Sortie de Prostitution

Analyse territoriale et recommandations pratiques.

Le cas de la Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu et préconisations relatives à l'application de la loi du 13 avril 2016 sur les parcours de sortie de prostitution

FR-CIDFF
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
Nouvelle-Aquitaine

Fédération Régionale des CIDFF de Nouvelle-Aquitaine

>

Introduction

La FR-CIDFF NA a débuté au mois de novembre 2019 une action relative aux Parcours de Sortie de Prostitution, en Nouvelle-Aquitaine. Cette action, en trois étapes, a débuté par une phase de recherche documentaire sur l'application de la loi 2016-444, relative aux Parcours de Sortie de Prostitution dans la région.

> *« La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées illustre l'engagement abolitionniste de la France. Elle prend en compte le phénomène prostitutionnel dans sa globalité et contribue ainsi à : renforcer la lutte contre proxénétisme, améliorer la prise en charge des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, favoriser un changement de regard sur la prostitution, responsabiliser les clients de la prostitution. » - Ministère chargé de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, de la diversité et de l'égalité des chances*

Cette recherche a été menée grâce au recrutement d'une consultante dédiée, sur la base d'un questionnaire rempli par l'ensemble des associations agréées à la conduite des parcours, et sur la littérature scientifique.

Sur la base de ce rapport, une série de journées d'échanges interdépartementales a été menée dans toute la Nouvelle-Aquitaine. Ce sont au total, cinq réunions en présentiel et deux réunions en visioconférence, toutes complétées par une demi-journée en visio-conférence, soit 73 heures d'échanges, au sein des territoires. Ces rencontres ont donné lieu à un parcours de près de 2500km par les équipes de la Fédération Régionale des CIDFF Nouvelle-Aquitaine.

Préparées en amont, sur la base du rapport, et complétées par une recherche documentaire, les réunions interdépartementales ont été centrées sur la mise en place des parcours de sortie dans les territoires.
Lors de ces rencontres, la FR-CIDFF NA a réuni, les associations agréées, leurs principaux.pales partenaires, ainsi que des participant.e.s à la commission départementale de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humain.e.s aux fins d'exploitation sexuelle.

Objectifs et attentes des rencontres

Les échanges, au sein des départements, ont permis à la FR-CIDFF NA de mieux appréhender l'application de la loi du 13 avril 2016, et de faire interagir les acteur.trice.s présent.e.s, au sein de plusieurs départements.

Ces moments ont également permis d'échanger les savoirs et les bonnes pratiques entre départements limitrophes ayant une situation prostitutionnelle proche.

Département	Association agréée
Charente	CIDFF 16
Charente-Maritime	CIDFF 17
Corrèze	SOS Violences Conjugales
Creuse	Intermède 23
Deux-Sèvres	France Victimes 79
Dordogne	Safed îlot femmes
Gironde	CEID, La CASE, Le Cri, Ruelle
Haute-Vienne	ARSL
Landes	AEM
Lot-et-Garonne	Sauvegarde, Saint-Vincent de Paul
Pyrénées-Atlantiques	OGFA
Vienne	CIDFF 86

Cependant, le rapport comme les réunions, mettent en avant que le recul sur le dispositif est encore faible, tant dans une perspective strictement temporelle que du point de vue du nombre de parcours engagés ou effectués. Une commission peut être active au sens de s'être déjà réunie au moins une fois même sans avoir validé un seul dossier de parcours de sortie de prostitution.

L'ensemble des enseignements tirés du rapport comme des réunions, sont donc à prendre avec une certaine prudence, au regard du peu de recul de ces mises en place.

Ce document ayant vocation à être synthétique et facilement consultable, son élaboration diffère de celle du rapport précité. En effet, après ce rapport détaillé nous avons souhaité passer sur un format plus direct, avec des outils pouvant être lus indépendamment les uns des autres.

Un deuxième document sous forme du pratique

Nous avons fait le choix de travailler avec des fiches :

- **Fiches synthèses**
- **Fiches pratiques**
- **Fiches outils**

Permettant à chaque acteur.trice .s, (association agréée ou partenaire), de s'en saisir et se l'approprier.

Fiche : Le dispositif des Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)

Ce dispositif crée par la loi 2016-444 du 13 avril 2016 vise à accompagner et à faciliter la sortie de la prostitution des personnes en situation de prostitution.

Ces parcours sont mis en œuvre par des associations agréées, qui assurent la prise en charge de la personne depuis le dépôt de son dossier devant la commission départementale de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humain.e.s

Les grandes étapes du parcours :

- Le repérage, ou l'orientation de la personne en situation de prostitution vers une association agréée.
- La prise en charge de la personne démarre avec l'évaluation interne de l'éligibilité de la personne à l'entrée dans le parcours, et la préparation de son dossier commence.
- Le dossier est présenté devant la commission.
- Si le dossier est accepté par la commission le parcours de sortie s'active :
    - La personne va bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel en vue de son insertion,
    - La personne si elle ne peut bénéficier d'aucune autre aide aura droit à une aide spécifique : l'Afis indexée sur l'ADA,
    - La personne va pouvoir bénéficier d'un titre de séjour (si elle en a besoin),
    - La situation de la personne va faire l'objet d'un réexamen régulier (tous les six mois) par la commission.

Au bout de 24 mois maximum la personne devra avoir été accompagnée vers le droit commun.

>

SECTION 1 : L’émergence d’idées fortes au cours des réunions : le partenariat

> Fiche 1 : Le succès du travail en partenariat

> Fiche 2 : Mobiliser les ressources régionales

>

Fiche 1 Le succès du travail en partenariat

La mise en réseau de partenaires un atout pour l'accès au public cible

L'ensemble des associations agréées de la Nouvelle Aquitaine semblent s'accorder sur l'importance de la construction d'un réseau partenarial solide pour répondre aux enjeux des parcours de sortie de prostitution.

Ce partenariat permet un meilleur accès au public cible. Si une partie de celui-ci est susceptible de prendre directement contact avec l'association agréée dans une démarche de sortie de prostitution, cela ne semble pas être le cas de l'ensemble.

Par construction de réseau partenarial, il faut entendre : **une connaissance exhaustive de l'ensemble du tissu associatif actif dans le domaine du travail social, ainsi que des autres structures susceptibles de répondre aux mêmes problématiques sur le territoire de l'association agréée.**

Ainsi, les associations agréées ne sont pas toutes spécialisées dans la problématique de la prostitution ; et l'existence d'un défaut d'identification chez la personne en situation de prostitution peu l'amener à ne pas prendre contact directement avec elles, ou en tout cas pas pour une démarche de Parcours de Sortie de Prostitution.

A l'exception du cas des associations spécialisées qui organisent des maraudes (leur permettant un contact direct), l'orientation vers l'association agréée est, dans une importante part des cas, le fait de partenaires ou à minima de structures au courant de l'activité de l'association : CADA, commissariats de police, ou encore AC.SE.

Il est donc primordial, pour les associations agréées, de **cultiver un réseau partenarial aussi exhaustif que possible mais aussi interdépartemental**. Travailler à ces espaces d'échanges, au-delà du département, **facilite le repérage** des publics. Ce mode d'exercice semble être efficace pour le repérage des mineur.e.s en situation de prostitution.

Le public cible n'étant pas indivisible, la richesse du réseau partenarial permet d'éviter un effet loupe sur une seule partie du public et traite le parcours de la personne dans sa globalité, avec l'ensemble de ses particularité (logement, sécurité, droit…)

Complément

Le partenariat des acteurs.rices mobilisé.e.s est également indispensable aux transferts. Les réseaux de prostitution peuvent impliquer, pour l'association agréée, des mesures de mise en sécurité physique. Les partenaires locaux.ales se révèlent rapidement indispensables dans cette hypothèse.

Il peut s'agir bien entendu des **forces de police et de gendarmerie**, mais également **d'associations agréées, ou non, d'autres territoires afin de travailler un axe interdépartemental complémentaire,** quand le simple éloignement géographique de la personne du milieu à risque suffit, ou quand celui est une mesure parmi d'autres. Outre l'orientation et les transferts de personnes en situation de prostitution, le réseau partenarial est également un atout dans l'accompagnement global des publics tout au long du parcours.

Fiche 1 Le succès du travail en réseau

La mise en réseau atout en matière élargissement des solutions

Pour la totalité des associations agréées, l'accompagnement des personnes en situation de prostitution repose sur des partenariats. Elles ne sont pas toutes à égalité en termes de moyens et de formation. L'accompagnement susceptible d'être proposé par cette seule structure est donc variable et dans tous les cas, limités.

Or, les besoins des personnes en situation de prostitution, eux, ne sont pas ajustables aux capacités des structures, ces dernières ont donc recours à des partenariats pour combler leurs manques éventuels. Il est possible d'évoquer entre autres, les partenariats autour du :

> LOGEMENT

Peu d'associations agréées ont des logements à mettre à disposition des personnes, elles font pour cela appel à des structures spécialisées telles que des CHRS, SIAO, foyers. De plus l'hébergement est « *l'une des clefs de voûte de ces parcours* ».
Il est cependant à noter qu'en la matière chaque département a un fonctionnement différent, en effet dans certains d'entre eux l'ensemble du dispositif hébergement est piloté directement par le 115.

> DROIT DES ETRANGERS

70 % des personnes en situation de prostitution sur le territoire sont étrangères (avec parfois des disparités en fonction des départements). Ce domaine du droit étant complexe et peu accessible aux néophytes, la présence, ou l'assistance de professionnel.le.s de la discipline est de rigueur.
En l'absence de juriste au sein de la structure les associations qui souhaitent proposer un accompagnement juridique ont également recours à des partenaires tels que le service étranger de la préfecture, les juristes d'autre structures, les fonds de garantie, ou encore des avocat.e.s.
Pensez aux CIDFF : associations départementales et structurées autour d'un réseau national, chaque CIDFF a un.e juriste en interne mais peut aussi orienter vers des juristes spécialisé.e.s sur le territoire national.

> MISE EN SECURITE

La personne en situation de prostitution, spécialement quand elle est victime d'un réseau peut être en situation de danger physique. Cette mise en sécurité peut excéder les capacités de l'association agréées.
Si la mise en sécurité est impossible sur un territoire, celui où opère le réseau, ou celui où se trouve le cercle « communautaire » de la personne en situation de prostitution, le réseau est très efficace. En l'occurrence, un réseau interdépartemental, permet de proposer des solutions aux personnes sur un territoire plus vaste.

Fiche 1 Le succès du travail en réseau

Le partage des savoirs faire entre les partenaires dans le cadre des parcours de sortie de prostitution.

Les associations agréées comme leurs partenaires peuvent également tirer un certain profit en matière de savoirs faire dans le domaine des parcours de sortie de prostitution, et cela à plusieurs niveaux.

> FORMATION

Plusieurs acteur.trice.s des parcours des sortie de prostitution ne sont pas, ou pas suffisamment formé.e.s à la problématique de la prostitution. Le fait qu'ils.elles n'aient reçu aucune formation en la matière, a été évoqué à plusieurs reprises lors des journées d'échanges interdépartementales. Il a également été noté que la formation reçue a pu être diluée dans le temps ou encore que les équipes ne sont pas toutes formées du fait de la rotation du personnel.
A cette occasion, les associations doivent identifier pour s'appuyer sur les savoir-faire des membres de leur réseau (dans le cadre de demandes d'appui, ou de demandes de formation intra-réseau).

> PARTAGE DES BONNES PRATIQUES

Un réseau partenarial étendu est également un moyen efficace de faire remonter et partager les pratiques et méthodes les plus efficaces dans la conduite des parcours de sortie de prostitution. En effet, cela permet un retour d'expérience rapide, à même de suivre la vitesse d'évolution du phénomène prostitutionnel sur le territoire de l'association agréée.

Fiche 2 : Mobiliser les ressources régionales

Le territoire néo-aquitain, à l'instar de nombreuses régions, dispose de ressources humaines et structurelles pour répondre à la problématique des Parcours de Sortie de Prostitution.

Ces ressources peuvent être mises à profit dans une perspective interdépartementale.

En Nouvelle-Aquitaine :

- Plusieurs associations **spécialisées** en matière de prostitution sont présentes sur le territoire.
- Les associations spécialisées couvrent un assez large éventail de point de vue sur la problématique, certaines ont spécialisation sur des aspects précis tels que la prostitution des mineur.e.s.

Ces ressources peuvent être mises à profit pour **assurer la formation** des associations agréées et de leurs partenaires en Nouvelles-Aquitaine, de manière potentiellement plus efficace que par le recours à des prestataires extérieurs.

- SAVOIR-FAIRE
  Plusieurs associations spécialisées présentes sur le territoire proposent des **formations individuelles ou par groupe**.
- MUTUALISATION
  Leur présence permet de **réduire les dépenses liées aux déplacements**, de maintenir la **dynamique de réseau** et offrir un suivi local, post formation.
- CAPITALISATION
  Les formations en communs, et pluri orientées, sur le plan des approches du phénomène prostitutionnel permettent la **confrontation des points de vue.** Chacun, exprimés en fonction de leur place dans la chaîne d'accompagnement des personnes en situation de prostitution, faisant **évoluer l'analyse des parcours de vie**.

SECTION 2 :

Une analyse des constats partagés

> Fiche 1 : Profils rencontrés en Nouvelle-Aquitaine

> Fiche 2 : L'interculturalité, clé de voûte des parcours

> Fiche 3 : Bonne pratique : mener un diagnostic territorial

Sur la base du rapport et de la littérature scientifique sur le sujet, il semble possible de rationaliser - dans une certaine mesure - les actions à mener sur la stricte base des besoins des personnes en situation de prostitution et des associations agréées. Tout d'abord, il est possible de remarquer que certaines situations se retrouvent de manière assez systématique chez les personnes en situation de prostitution (Fiche 1), d'autre part que la variabilité culturelle de ces personnes doit nécessairement être prise en compte dans la mise en œuvre des parcours (Fiche 2), enfin, une bonne connaissance de la réalité du phénomène prostitutionnel sur le territoire de l'association est pour elle un atout indéniable (Fiche 3)

>

Fiche 1 : Profils rencontrés en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, en dépit de variations départementales parfois importantes, la répartition de la prostitution est semblable à celle de l'ensemble du territoire avec :

- une large majorité de personnes étrangères,
- une minorité d'autochtones,
- et une émergence de mineur.e.s ou étudiant.e.s.

Profil majoritaire : des femmes étrangères et jeunes.

Ce profil représente l'essentiel de l'effectif des personnes en situation de prostitution dans les départements qui composent la Nouvelle-Aquitaine (situation un peu différente en Creuse et dans la Corrèze).

Le profil peut cependant être affiné, on y remarque :

- Une majorité de femmes nigérianes, la première communauté étrangère exploitée sexuellement et en situation de traite en France, qui sont incluses dans des réseaux de proxénétisme transnationaux, tenue par un système de dette, et de pression psychologique « surnaturelle », le cas de guinéennes a parfois été évoqué de manière similaire.

- Une minorité, parfois très bien implantée de femmes originaires d'Europe de l'Est, roumaines et bulgares notamment. Les réseaux impliqués, dans ce cas, semblent cependant plus claniques que les réseaux nigérians.

- Une minorité de femmes brésiliennes ayant une activité saisonnière (de l'ordre de six mois), qui quittent le territoire à l'issue de leur période d'activité.

Ces pratiques de prostitution, plus visible et la plus fréquemment rencontrée par les associations agréées, évoluent cependant, avec une pratique de rue en perte de vitesse au profit du développement d'internet et d'une pratique dans des lieux privés ou discrets.

Fiche 1 : Profils rencontrés en Nouvelle-Aquitaine

Un profil français généralement minoritaire

Un noyau dur de pratiques prostitutionnelles autochtones existe sur l'ensemble du territoire. Cependant, il reste minoritaire dans l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine, à l'exception de la Creuse et de la Corrèze, départements où ces pratiques sont majoritaires.

Ce profil outre qu'il ne rencontre pas les mêmes difficultés administratives que celui des étrangères, est également plus varié.

Ces profils sont peu rencontrés par les associations agréées dans le cadre des Parcours de Sortie de Prostitution.

En effet ce public entre dans le champ du droit commun.

- Une majorité de femmes plus relative que pour le profil des étrangères.
- Une proportion observée d'hommes et de personnes trans, variable selon les départements.
- Une pratique plus discrète et plus indépendante, souvent dans des lieux privés, voire à domicile.

Les pratiques prostitutionnelles chez les mineur.e.s et étudiant.e.s

La prostitution des mineur.e.s et des étudiant.e.s est également un point de préoccupation croissant. En effet, une augmentation importante de ces pratiques est constatée : pratiques de « prostitution invisible ».

A noter

Ce phénomène se double d'un développement de comportements à risques.

- **Une prostitution étudiante :** liée le plus souvent à la précarité, la crise de la COVID a suscité des inquiétudes dans certains départements, de nombreux.ses étudiant.e.s ayant été privé.e.s de ressources du fait du confinement et de la situation économique complexe pendant la crise sanitaire.
- **Une prostitution des mineur.e.s** multipliée par quatre en six ans, dans le cadre des réseaux. Les réseaux peuvent être dirigés par des adultes, mais également à échelle plus réduite par d'autres mineur.e.s, le plus souvent le « petit ami » de la jeune fille, qui va la « prêter » à d'autres garçons.

Fiche 2 : L'interculturalité, clé de voûte des parcours

Un facteur de réussite de l'accompagnement des personnes dans le parcours de sortie de prostitution semble être la capacité d'acculturation des accompagnant.trice.s. En effet, les personnes entrant dans ces parcours sont majoritairement des femmes étrangères, dans notre région.

Les réseaux s'appuient régulièrement sur des **codes culturels** que les accompagnant.trice.s ne maîtrisent pas spontanément.

Cas souvent rencontré

Le « juju » en Afrique subsaharienne, un rite magique de soumission/contrat qui permet aux réseaux d'exercer une forte pression psychologique sur les personnes en situation de prostitution.

Certains choix, ou agissements des personnes en situation de prostitution peuvent apparaître comme incompréhensibles, notamment pour la commission départementale, sans une certaine compréhension de leur culture.

Parmi les sujets abordés : celui du rapport à la maternité par les personnes en situation de prostitution.

De même, la dynamique fortement communautaire de certains réseaux implique pour les personnes victimes de la traite, une difficulté à se penser elles-mêmes comme des individu.e.s distinct.e.s de leur groupe communautaire. La situation complexifie leur demande d'autonomie et implique un accompagnement différent de celui qui serait mené avec une autre personne en situation de prostitution issue d'une culture plus individualiste.

En outre, cette capacité d'acculturation peut aussi s'entendre comme la capacité à anticiper et à surmonter, le cas échéant, les défauts d'identifications éventuels du public, qui ne se verra pas nécessairement en situation de prostitution, et *a fortiori* comme une victime de la prostitution, ou de la traite des êtres humain.e.s.

Cette absence d'identification pouvant compliquer l'accès, pour la personne à l'association agréée. Il conviendra donc de s'acculturer pour pouvoir adapter sa communication.

Exemples :
1. Éviter le lexique victimaire ou culpabilisant: victime de….

2. Éviter la formulation trop frontale de la situation de prostitution au profit d'une description de situation dans lesquelles les personnes en situation de prostitution pourront se projeter.

Fiche 3 : Bonne pratique - mener un diagnostic territorial

Parmi les bonnes pratiques relevées, une action menée dans les Landes a permis de mettre en valeur la création et l'usage d'un diagnostic territorial. Inscrit dans la dynamique de réseau partenarial, ce diagnostic territorial met en lien les acteurs locaux et analyse les pratiques de prostitution départementales .

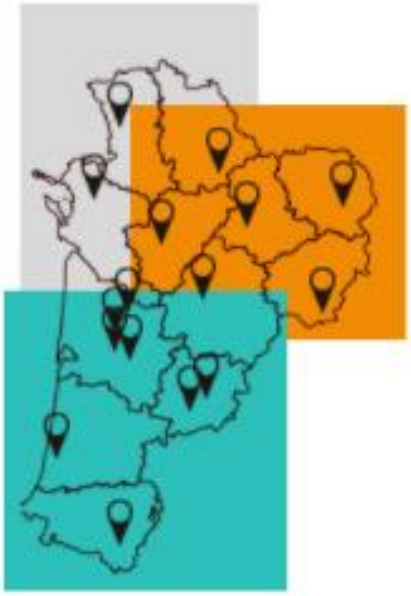

Mener un diagnostic de l'état de la prostitution sur le territoire de l'association agréée permet de programmer les actions de formation et identifier les partenaires au plus proche des besoins réels dans le but de créer une dynamique locale.

En outre, certains profils de prostitution souffrent d'une certaine invisibilisation. Mener un diagnostic apparaît donc également comme un moyen de révéler la présence sur le territoire d'un public cible de personnes en situation de prostitution plus large ou plus variée que cela n'avait d'abord été perçu ou anticipé.

Mener le diagnostic

Pour mener un diagnostic territorial, la structure doit s'appuyer sur des données qualitatives et quantitatives. En partageant le travail avec les acteurs.rices locaux.ales, la structure peut également interpréter les statistiques grâce à un croisement avec des éléments qualitatifs.
Pour cela, il est nécessaire de mener des entretiens, des études documentaires, des observations terrain, etc.

Le diagnostic se coconstruit et permet aux données d'être multiples et partagées.

Idéalement, les statistiques et chiffres du panorama territorial et les statistiques présentées dans le diagnostic local doivent être issues de thématiques et sources différentes afin d'en assurer la complémentarité et la représentation du département.

Exemple : un diagnostic mené dans le département des Landes a permis de mettre en évidence l'existence d'une prostitution masculine, et de déterminer les lieux d'exercice de ces pratiques. Le diagnostic a également déterminé les modes d'organisation de la prostitution sur le département, ainsi que les facteurs influençant les pratiques sur le territoire, géographique notamment, le département étant proche de l'Espagne, où la législation est différente.

SECTION 3 :

Des points de vigilance soulevés

> Fiche 1 : PSP - problématiques identifiées
> Fiche 2 : Communiquer avec les acteurs.rices et les publics
> Fiche 3 : Besoins de formation des équipes
> Fiche 4 : Commissions - travailler les critères
> Fiche 5 : Mutation des pratiques : les comportements à risque des mineur.e.s ; prostitution étudiante

Le dispositif parcours de sortie de prostitution est encore récent, la nécessité d'opérer des corrections comme dans toute innovation, était à prévoir. Des points de vigilance ont été soulevés lors des réunions, où les problématiques identifiées (Fiche 1) étaient pour l'essentiel confirmées par le rapport interministériel, de même que l'importance de la communication dans le réseau partenarial et vers le public (Fiche 2), de la formation des acteur.trice.s des parcours (Fiche 3), ainsi que des difficultés posées par l'imprécision des critères d'éligibilité des parcours (Fiche 4). Enfin, les craintes relatives à la prostitution des mineur.e.s et des étudiant.e.s (Fiche 5), a également été cité, l'ensemble posant la question d'une évolution de la loi.

>

Fiche 1 : PSP - problématiques identifiées

Le mécanisme des parcours de sortie de prostitution a, en lui-même, soulevé des points de vigilance. En effet, si les associations reconnaissent - pour une large part, l'utilité du dispositif, elles n'en pointent pas moins un certain nombre de difficultés à répondre aux besoins des personnes.

> LA RÉGULARISATION

La délivrance d'un titre de séjour, au titre de l'article L121-9 II du code de l'action sociale et des familles, demeure en effet une *faculté pour le préfet*, qui a en la matière un large pouvoir d'appréciation. Ce qui conduit à une incertitude quant aux critères d'accès au parcours, ainsi qu'à des divergences d'appréciation, mises en avant par le rapport du Sénat et relatives à l'application de la loi de 2016. Cette incertitude mène certaines structures à un relatif désengagement vis à vis du dispositif, qui n'est plus par ces dernières comme un outil utile, mais comme un dernier recours.

En outre la durée trop faible de l'autorisation de séjour délivrée, de six mois, complique l'accès à une formation de qualité selon un certain nombre d'associations agréées et de leurs partenaires.

> L'AFIS

Le montant de l'Afis (allocation délivrée aux personnes engagées dans un parcours de sortie de prostitution ne pouvant bénéficier d'aucune autres allocations) est calculé selon un barème prenant en compte le nombre d'enfants à charge, et par équivalence avec celui de l'ADA, n'a à ce jour bénéficié qu'à des personnes étrangères titulaires d'APS, les autres ayant accès à des prestations plus avantageuses

Composition familiale	Montant mensuel
1 personne	330€
1 personne & 1 enfant à charge	432€
1 personne & 2 enfants à charge	534€
1 personne & 3 enfants à charge	636€
Part supplémentaire par enfant à charge au-delà de 3	+ 102€

Ces montants, très faibles ne suffisent à vivre décemment que dans l'hypothèse où la personne bénéficie d'une solution d'hébergement, ce qui n'est pas le cas pour toutes, et peut conduire à rechercher d'autres sources de revenu, y compris un retour à la prostitution.

De plus, l'appréciation des conditions d'accès à l'Afis contrairement à ce qui est en vigueur pour le RSA, s'apprécie sur un seul mois. Ainsi si la personne engagée dans le parcours a gagné au cours du seul mois précédent la demande de renouvellement, plus de 559 euros, elle perd le bénéfice de l'Afis pour les six prochains mois. Cet état peut donner parfois lieu à des refus d'heures de travail de la part des bénéficiaires qui ne souhaitent pas perdre le bénéfice de l'Afis.

Fiche 1 : PSP - problématiques identifiées

LES CRITERES D'ENTRÉE

Des différences entre départements, sur les possibilités d'entrée dans le parcours, ont été soulignées. Dans plusieurs départements, principalement ceux où le nombre de dossiers à traiter est important, les acteurs.rices ont fait remonter que l'approbation par la commission départementale de l'entrée dans le parcours leur apparaît aléatoire.
Les critères leur paraissent assez flous et variables d'une commission à une autre.
Les problématiques des situations des personnes ainsi que celles des dossiers présentés sont uniques, laissant place à l'interprétation des textes. Ce qui conduit à un taux d'acception très variable selon les départements (de 100 % à 50%).

.

L'ENFANCE

L'insuffisance de la prise en compte des enfants de la personne en situation de prostitution dans le dispositif a été remontée lors des rencontres. Outre le fait que les éventuels enfants à charge de la personne en situation de prostitution soient pris en compte dans l'évaluation du montant de l'Afis, leur présence, et leur incidence sur le parcours de sortie de prostitution de la personne est encore trop peu prise en compte. En effet, des incompréhensions culturelles sont parfois apparues au niveau de la commission, quand des personnes en situation de prostitution avaient des enfants juste avant, ou juste après leur entrée dans le dispositif. Pour des personnes en situation précaire, la présence d'enfants (en bas âge) complique les situations pour l'accès à la formation, à l'apprentissage du français, et l'exercice d'une activité professionnelle.
Un constat a pour autant été fait : la maternité peut constituer une forme d'accomplissement pour certaines personnes en situation de prostitution, ainsi le sujet des enfants est très présent.

Rien dans le dispositif ne semble avoir été prévu pour assurer la garde de ces enfants – le dispositif étant tourné vers la personne.

DUREE DU DISPOSITIF

La durée est souvent perçue comme trop courte, ou tout du moins inadaptée, si l'objectif de ces parcours demeure l'accompagnent vers le droit commun, certaines associations agréées regrettent que rien ne soit prévue au-delà des 24 mois – durée maximale de l'accompagnement.
Les personnes inscrites dans le parcours demeurant très vulnérables à la sortie

L'accompagnement doit se faire dans la durée et ne pas s'arrêter à la fin du parcours. A ce jour, certaines associations agréées assument un accompagnement post parcours.

Fiche 2 : Communiquer avec les acteurs.rices et les publics

L'ensemble des associations agréées du territoire néo-aquitain, ont affirmé avec force l'importance de leur réseau partenarial dans la mise en œuvre du dispositif des parcours de sortie de prostitution. Ce réseau étant mobilisé à tous les échelons.

La communication, entre l'ensemble des acteur.trice.s des PSP, s'est imposée comme l'une des idées fortes des journées d'échanges autour des parcours de sortie de prostitution.

D'une part, envers les personnes en situation de prostitution elles-mêmes ; elles sont en effet les principales actrices de ces parcours, il apparaît comme prioritaire de mettre en œuvre à leur endroit une communication appropriée.

- Le multilinguisme apparaît comme indispensable, une part importante du public cible ayant des difficultés importantes avec le français, dans les principales langues en usage dans les principaux pays d'origine des personnes en situation de prostitution. : l'anglais, l'espagnol, le bulgare, l'arabe....
  Autre option abordée : la communication grâce à des pictogrammes ou des photos pour réduire au maximum les textes.

- Un choix de vocabulaire ni victimaire, ni culpabilisant.

- Une communication simple, avec si possible usage de pictogramme.

D'autre part, vis à vis des partenaires actuel.le.s des association agréées, mais aussi leurs partenaires potentiel.le.s :

Vis à vis de leurs partenaires :

- Une communication claire, quant aux moyens à mettre en œuvre, l'orientation des personnes en situation de prostitution, les complémentarités attendues ou recherchées chez le partenaire.

- Un vocabulaire commun, ou à minima consensuel pour éviter les incompréhensions comme les dissensions sémantiques.

Vis à vis des partenaire potentiel.le.s :

- Une communication pédagogique sur l'action menée par l'association agréée en matière de parcours de sortie de prostitution.

- Une communication facile d'accès centrée sur les besoins et les attentes réelles de l'association agréée vis à vis de la structure potentiellement partenaire.

Fiche 3 : Besoins de formation des équipes

Ce travail met en évidence : une inégalité de la formation des équipes aux sein des associations agréées et de leurs partenaires ainsi qu'un besoin et une envie de formation.

- En effet, seule une faible part des associations agréées en Nouvelle-Aquitaine sont spécialisées dans la prostitution.
- L'ensemble des associations agréées ont souligné la nécessité de se former régulièrement à cette problématique pour pouvoir accompagner efficacement les personnes en situation de prostitution. Cette formation ne devant pas se limiter aux pratiques de prostitution en elles-mêmes :

Elle doit englober :

- L'étude des réseaux de proxénétisme,
- Les mécanismes de traites des êtres humains,
- Les différences culturelles entre la France et les principaux pays de départ des personnes incluses dans un réseau de traite des êtres humain.e.s,
- La mise en place d'un Parcours de Sortie de Prostitution.

Cette formation ne devant pas se limiter au personnel de l'association agréée, les partenaires de l'association, certains membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humain.e.s, ont au cours des journées d'échanges interdépartementales, mis en avant leur manque de formation à cette problématique.

Par exemple : les représentant.e.s des conseils de l'ordre des médecins d'un département.

Quand une formation a été dispensée au personnel d'une association, ou à un membre de la commission, celle peut se révéler inutile si elle n'est pas renouvelée régulièrement. En effet, les effectifs des association agréées, de leurs partenaires, ainsi que les commissions, se **renouvellent en moyenne tous les deux à trois ans dans le meilleur des cas.**

De plus, si les moyens de formation existent sur l'ensemble du territoire néo-aquitain **le coût de celles-ci peut se révéler prohibitif pour certaines structures**, surtout pour pouvoir la renouveler régulièrement.

Il paraît alors indispensable de travailler autour du réseau partenarial à échelle régionale pour identifier et fonctionner avec les acteurs.trices spécialisé.e.s.

Fiche 4 : Commissions - travailler les critères

Il est apparu lors de l'élaboration du rapport comme des réunions interdépartementales d'échanges autour des parcours de sortie de prostitution, que le dispositif, encore récent, des parcours de sortie de prostitution souffrait de faiblesses liées à sa mise en application.

En effet, les critères d'admissibilité dans le dispositif sont très souvent mal définis et hétérogènes, ce qui implique une forte variabilité des taux de refus entre les départements. Un fait qui se retrouve dans le rapport du sénat sur le dispositif.

Redéfinir

Des critères à partager : dans de nombreux départements, les critères d'accès au dispositif, sont imprécis, et souvent mal connus des associations agréées et de leurs partenaires. Parfois, certains critères non prévus dans la loi sont pris en compte par la commission.

Exemple : exigence d'un dépôt de plainte préalable, et durée d'arrêt de la pratique prostitutionnel notamment.

Intégrer

Les critères souffrant de variabilité d'appréciation, même des critères définis clairement peuvent être appréciés de manières différentes d'une commission à une autre. Exemples :

La situation des demandeur.deuse.s d'asile : certaines commissions excluent du dispositif toutes les personnes en situation de prostitution, engagées dans une demande d'asile, ou sous OQTF, privilégiant le droit commun, tandis que d'autres au contraire, préfèrent mettre en avant la situation de prostitution. Ces fonctionnements peuvent conduite certaines associations agréées à des stratégies de contournement géographique, ou encore à un désinvestissement du dispositif. Ce fait n'est d'ailleurs pas exclusif à la Nouvelle-Aquitaine et conduit à des difficultés vis à vis de la situation des femmes en situation de prostitution nigérianes, qui, bien qu'étant le profil de victimes de la traite le plus important numériquement, sont aussi ceux qui souffrent le plus de cette variabilité d'appréciation.

Critère de l'arrêt de la prostitution : ce critère connaît également une variabilité d'appréciation importante. Pour certaines commissions, cet arrêt doit être effectif, et d'une durée suffisante, mais doit également justifier d'une durée suffisamment faible pour pouvoir bénéficier du dispositif.

(Paramètre difficile à identifier, par qui ? Sur quelle base ?)

Fiche 4 : Commissions - travailler les critères

Réguler

Des critères surajoutés : certaines commissions imposent des critères non prévus dans le dispositif, certains de ces derniers opèrent un véritable barrage entre les personnes en situation de prostitution et l'entrée dans le dispositif. Par exemple :

Dépôt de plainte : ce critère est le plus fréquemment évoqué lors des réunions, et est également pointé dans le rapport du sénat. Il est soit posé en lui-même, soit une extension d'une exigence de réalité de la situation de prostitution.

Accès au logement : un critère souvent problématique, l'accès au logement étant soumis à la régularité du séjour, et sa régularisation à l'entrée dans le parcours.

Bonne pratique

A contrario dans certains départements, où les critères sont très clairement définis, le fonctionnement des commissions est décrit comme excellent et le taux d'acceptation de 100 %.

Il est cependant à noter que cette optimisation du fonctionnement de la commission est aussi corrélée au faible nombre de dossiers déposés. Les dossiers y sont en effet préparés sur le long terme, avec un travail de longue haleine sur le récit de vie et la préparation de l'insertion de la personne.

Parole aux territoires : la prise de recul et le temps sont nécessaires pour faire aboutir les bonnes pratiques territoriales, constat fait par la commission départementale de Charente, mise en place en 2017.

Ce constat implique une charge de travail compatible avec une forte implication de la structure dans chaque dossier, et une équipe composée de professionnel.le.s bien formé.e.s.

Fiche 5 : Mutation des pratiques - les comportements à risque des mineur.e.s ; prostitution étudiante

Un point en particulier a suscité des préoccupations : le sujet de la prostitution des mineur.e.s et de la prostitution étudiante.

On observe, outre la question plus globale du rajeunissement de la prostitution : âge d'entrée étant en moyenne de 14 ans en France. Cette moyenne, liée aux réseaux nigérians notamment, marque cependant une augmentation de la prostitution des étudiant.e.s et des pratiques à risque chez les mineur.e.s.

Les étudiant.e.s en situation de prostitution

Le plus souvent invisible ou minimisée, ces pratiques de prostitution sont pourtant bien présentes sur l'ensemble du territoire français.

Elle est cependant très difficile à estimer. Par le passé des chiffres très alarmants avaient été publiés avant d'être démentis par leurs auteur.trice.s. (de l'ordre de 40 000 étudiant.e.s). Même si des études approfondies manquent encore, les CROUS et les services de médecine universitaire, demeurent confrontés à des cas (un peu plus d'une dizaine à Lyon par exemple), et des enquêtes sur la base de questionnaires anonymes (dont il convient d'appréhender les résultats avec mesure), menées entre autres à Bordeaux III et à Poitiers apportent des données. Ces enquêtes indiquent que 2 à 3 % des étudiant.e.s ont été confronté.e.s à des situations de prostitution. Des chiffres toutes fois corroborées par des associations spécialisées dans la problématique de la prostitution telles que l'Amicale du Nid.

Les causes

Le manque de moyens financiers semble être la principale cause de prostitution des étudiant.e.s, le montant des bourses d'étude et l'absence de ressources financières suffisamment stables, forçant les étudiant.e.s les plus précaires à rechercher d'autres sources de revenus. En temps de crise sanitaire, ce constat est encore plus présent avec la disparition de job étudiants (secteurs de la restauration, chômage partiel ou technique..).

Autre facteur - souvent évoqué - le temps. La rapidité de la rémunération de l'activité prostitutionnelle, comparée à celle d'emplois étudiants plus classiques, mais bien plus chronophages et bien moins rémunérateurs, contribuent à rendre les pratiques prostitutionnelles plus attractives pour certains publics précaires et pour lesquels la réussite académique est un impératif.

Les moyens de diffusion. Dans tous les cas on remarque qu'internet et les réseaux sociaux jouent un très grand rôle dans l'organisation de ces pratiques. En effet, l'usage de ces réseaux permet une certaine discrétion et rend l'évaluation des ces pratiques très difficile.

Fiche 5 : Mutation des pratiques - les comportements à risque des mineur.e.s ; prostitution étudiante

Les mineur.e.s et comportements à risque

Entre 6 000 et 10 000 mineur.e.s seraient impliqué.e.s dans des pratiques de prostitution aujourd'hui en France. Ce sont en majorité des filles de 13 à 16 ans. Ce chiffre connaît une augmentation importante, bien qu'il soit très difficile de quantifier le nombre de mineur.e.s en situation de prostitution sur le territoire.

Pratiques prostitutionnelles

Les façons d'opérer et les causes

Les modes d'exercices et les facteurs sont multiples.

- Dans certain cas : une pratique encadrée dans des réseaux tenus par des majeur.e.s.
- Cas des réseaux de plus petite taille tenus par d'autre mineur.e.s, ou par de jeunes majeur.e.s : phénomène dit des « lover boy » où un jeune homme, souvent le petit ami de la jeune fille, va user de l'emprise qu'il a s'impliquer elle pour la « prêter » à d'autres garçons contre rémunération. Il peut aussi s'agir d'un.e ami.e (un jeune homme le plus souvent), qui va dans un premier temps accompagner le.la mineur.e pour s'assurer que tous se passe « bien », et qui va finir par prélever une part des revenus de la passe.
- De même - il est nécessaire de faire preuve de circonspection. On observe que la plupart du temps les mineur.e.s en situation de prostitution, quand ils.elles sont français.e et hors réseaux, sont généralement isolé.e.s, et en rupture familiale, les pratiques de prostitution étant pour eux une stratégie de survie et se référant à des actes occasionnels et désorganisés.
- Une autre cause d'entrée dans la prostitution pour les mineur.e.s (plus généralement les jeunes garçons) peut-être liée à la non-acceptation de l'identité ou de l'orientation sexuelle, par le milieu familial.

On observe que cette prostitution des mineur.e.s passe quasi exclusivement par les réseaux sociaux.

Comportements à risques

Depuis quelques années il est possible d'observer une augmentation et une banalisation de certains comportements à risques. Ces pratiques à connotation sexuelle ne conduisent pas nécessairement à la prostitution et ne sont pas toutes équivalentes, il convient donc de les appréhender en gardant à l'esprit la nécessité de prendre en compte les variations interindividuelles entre les mineur.e.s.

Le michetonnage : cette pratique consiste pour un.e mineur.e à être en contact avec un.e majeur.e - le plus souvent un homme d'âge mûr - ayant davantage de ressources afin de le.la séduire et d'obtenir des biens ou des services comme par exemple des repas, ou des articles de luxe (sacs à main, vêtements, smartphones...). Elle est la plus risquée quant au passage à l'acte prostitutionnel.

Sexting/Onlyfan : il s'agit de proposer à la vente des photographies de soi-même dénudé.e. Le site internet Onlyfan en est un exemple marquant, l'expression « avoir un onlyfan » étant devenu assez répandue en très peu de temps.
Ce site internet permet au titulaire d'un compte de poster des photographies, à connotation érotique ou pornographique le plus souvent, auxquelles les clients ne pourront avoir accès qu'en souscrivant à un abonnement payant.

SECTION 4 :

Préconisations de la FR-CIDFF NA

> Fiche 1 : Proposition d'un travail de rédaction d' une grille de critères d'entrée

> Fiche 2 : Fiche 2 : Proposer des réunions régulières et penser l'implication des membres de la commission

> Fiche 3 : Travail sur les représentations

> Fiche 4 : Pérenniser, organiser, mutualiser les formations

> Fiche 5 : Perspective d'outils régionaux

> Fiche 6 : Pistes d'évolution du dispositif

Sur la base du rapport préalable de la FR-CIDFF NA, des journées d'échanges interdépartementale et du rapport interministériel d'évaluation de la loi du 13 avril 2016, plusieurs préconisations peuvent être faites, une clarification des critères d'entrée dans le parcours (Fiche 1), repenser l'évaluation des dossiers au sein de la commission (Fiche 2), opérer un travail sur les représentations de la prostitution, spécialement au sein du parcours scolaire (Fiche 3), organiser les formations des acteur.trice.s des parcours de sortie de prostitution sur une base mutualisée (Fiche 4), une mise en place d'outil à l'échelle régionale pour permettre de faciliter la mise en œuvre des bonnes pratiques (Fiche 5), faire évoluer le dispositif pour pallier à ses lacunes actuelles (Fiche 6)

>

Fiche 1 : Corédiger une grille claire et explicite de critères d'entrée dans le parcours.

La question des critères d'entrée dans le parcours est l'une de celles qui à susciter le plus d'intérêt, tant parmi les acteur.trice.s des parcours de sortie de prostitution, que parmi les acteur.trice.s institutionnel.le.s chargé.e.s de l'évaluation de la loi.

Le constat est le même dans l'ensemble :

- Des critères mal définis et variables selon le département
- Une interprétation variable de la loi selon le département

Cette imprécision donnant lieu à une variation très importante des taux de refus, et par conséquence à des désinvestissements du dispositif ou des stratégies de contournements géographiques dans certains départements.

Cependant à l'inverse dans les départements où les critères sont clairs et bien définis le taux d'acceptation dans le dispositif et l'investissement des acteur.trice.s des parcours semble très important.

Il en découle que le dispositif des parcours de sortie de prostitution gagnerait grandement en efficacité en mettant en œuvre certaines mesures.

Recommandations :

- Obtenir à l'échelle nationale une grille de critères clairement définis et non sujets à interprétation, pour l'entrée dans le parcours. **Au demeurant c'est aussi l'une des préconisations prioritaires de la commission interministérielle chargée de l'évaluation de la loi de 2016 sur les parcours de sortie de prostitution.**
- A défaut définir cette grille à l'échelon régional, ou départemental et délibérer autour de :
    - Le critère de réalité de la situation de prostitution et son régime de preuve : en particulier si un dépôt de plainte de la part de la personne en situation de prostitution est exigé par la commission.
    - Le critère de l'arrêt de la prostitution spécialement quand à la durée et à l'ancienneté de l'arrêt de l'activité prostitutionnelle
    - Le critère de l'accès au logement quand celui-ci est exigé par la commission
    - Clarifier l'application du dispositif vis-à-vis des personnes sous procédure Dublin ou sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français.
    - Clarifier le critère d'insertion de la personne souhaitant intégrer le parcours. Les premières démarches doivent-elles avoir été accomplies ? La formation à la langue française par exemple, ou un simple projet planifié avec rigueur peut-il suffire ?

> Créer cette grille permettrait aux associations agréées de gagner en efficacité dans la préparation des dossiers de parcours.

Fiche 2 : Proposer des réunions régulières et penser l'implication des membres de la commission

L'examen des dossiers par les commissions a également suscité quelques interrogations lors de l'élaboration du rapport de la FR-CIDFF NA, comme lors des journées d'échange interdépartementales, ainsi que par la commission interministérielle.

L'organisation et la composition de la commission pourraient être repensées :

- Une **fréquence** accrue des réunions de la commission,
- Accorder **une place** à d'autres acteur.trice.s pertinent.e.s dans ces commissions,
  Exemple : Penser à d'autres acteurs de manière ponctuelle et en fonction de la pertinence relative aux parcours présentés.
- Accorder une place plus importante à la **présentation du dossier**, accordant un temps dédié à la singularité de chaque personne,
- Permettre à **l'association agréée** d'être plus présente.

L'implication des membres de la commission pourrait également être améliorée

- Une **formation** des membres de la commission correspondant à leur fonction en son sein,
- Accroître les possibilités de recours à la **visioconférence**, et mener une réflexion sur le **quorum** pour accélérer l'examen des dossiers,
- Proposer des **formations réduites** de la commission pour l'examen des dossiers afin d'accélérer le processus et de proposer **plus de sessions**.

Fiche 3 : Travail sur les représentations

Un important travail de fond semble devoir être accompli au sein de la société et auprès des jeunes quant à la représentation de la prostitution, et des comportements à risques.

La mise en place d'un groupe dédié au sein de chaque département pour assurer une mobilisation permanente sur la question au sein du territoire et pouvoir déployer les actions adaptées.

- Des actions de formation de long terme au sein de la société et du milieu scolaire.
- Être en état de veille sur les nouvelles pratiques à risques et les partager dans le réseau partenarial.
- Informer les jeunes et des adultes quant aux situations et pratiques à risques : cyberharcèlement, réseaux internet…

Sur le plan scolaire : mener un travail de fond au plus tôt sur la question des représentations semble primordiale, notamment dans une optique de répondre à la problématique de la prostitution des mineur.e.s.

- Un âge d'entrée dans la prostitution en baisse constaté et inférieur à 14 ans

Une implication de l'ensemble des acteur.trice.s pertinent.e.s

- Toutes les structures impliquées dans la formation ou l'accueil des publics jeunes, notamment les foyers pour mineur.e.s qui sont souvent désignés comme des lieux ou la prostituions des mineur.e.s est susceptible de faire jour, mais aussi les MJC, les clubs de sport, etc.)
- Une implication particulière des chef.fe.s d'établissements scolaires qui peuvent constituer une entrave si ils.elles ne sont pas suffisamment instruit.e.s sur la problématique, ou impliqué.e.s dans l'action menée au sein de leur établissement.

Un fonctionnement inscrit dans le long terme et tout au long de la scolarité, des actions ponctuelles et tardives, (actuellement elles font souvent suite à des incidents graves), étant d'une efficacité toute relative. Impliquer les infirmier.ère scolaires, actuellement seul acteur en charge de l'éducation sexuelle, pourrait être une perspective.

Fiche 4 : Pérenniser, organiser, mutualiser les formations

La formation des équipes des associations agréées comme des autres acteur.trice.s des parcours de sortie de prostitution doit être repensée. En effet, en l'état actuel, elle est insuffisante à un déploiement du dispositif des parcours de sortie de prostitution.

Une formation inégale en fonction des territoires et des associations

Des associations spécialisées coexistent avec des associations (également agréées) non spécialisées et traitant d'un champ de problématiques beaucoup plus vaste que la seule prostitution.

Des territoires sont dépourvus de toute association spécialisée en matière de prostitution et doivent assumer elle-même la formation de leurs équipes par des prestataires extérieurs.

Les formations représentent un investissement financier important : frais de déplacement, nombre de personnes, choix du prestataire.

→ Représente une charge importante pour les petites et moyennes structures.

Une formation devant être renouvelée régulièrement (changement des équipes), au moins tous les deux ou trois ans, ce qui impose une pérennisation des financements de ce poste de dépense.

Une mutualisation semble possible voire nécessaire :

Des associations spécialisées pouvant assurer les formations sont présentes sur le territoire néo-aquitain.

La formation est possible dans le cadre de groupes de travail pouvant être programmés à l'avance, à l'échelle départementale, voire régionale.

Le coût des formations, ainsi que leur potentielle place dans les recettes des associations spécialisées, ne semble pas incompatible avec la mise en place de formations groupées, régulières, et mutualisée quant à leurs coûts.

Fiche 5 : Perspective d'outils régionaux

A l'échelle régionale plusieurs outils semblent pouvoir être mis en place pour favoriser la mise en œuvre du dispositif des parcours de sortie de prostitution, en développant et en renforçant les idées fortes évoquées lors de l'élaboration du rapport et des rencontres interdépartementales.

Un outil de mise en réseau intra et interdépartementale : l'idée d'une **cartographie interactive.**

Condition de bon fonctionnement :

- Des heures dédiées doivent être mises en place à l'échelle régionale, pour éviter une surcharge des associations agréées et de leurs partenaires dans l'administration et mise à jour de l'outil
- Une mise à jour régulière de son contenu doit être effectuée pour que l'outil reste fiable.

Être réservée au seul.e.s professionnel.le.s avec toutes fois une possibilité d'une version allégée destinée au public

Une sécurisation optimale du dispositif pour que les informations sensibles indispensables ne soient pas piratées.

Une communication harmonisée sur le dispositif entre l'ensemble des acteur.trice .s des parcours de sortie.

Une communication exhaustive avec l'ensemble des personnes et structures susceptibles d'être impliquées dans le dispositif afin de créer une culture commune en matière de parcours de sortie de prostitution.

Une mise en relation régulière, si possible en présentiel des acteur.trice.s d'un même département, voire de départements limitrophes, afin de leur permettre de développer leurs relations partenariales et faire circuler les informations utiles ainsi que les savoir-faires sur la base d'une culture commune.

Fiche 6 : Pistes d'évolution du dispositif

Le dispositif des parcours de sortie de prostitution, en son état actuel, peine à remplir pleinement ses objectifs. Plusieurs pistes d'amélioration sont néanmoins ressorties à l'ensemble des niveaux d'appréciation de son fonctionnement, des acteur.trice.s de terrain, aux analystes de la commission interministérielle, qui dressent dans l'ensemble des constats identiques.

AFIS

Une revalorisation prenant en compte la tension pouvant exister sur l'offre de logements disponibles, quitte à verser les sommes afférentes à l' hebergeur.seuse.s

Un alignement des conditions d'octroi en matière de ressources, sur une base trimestrielle à minima, pour ne pas décourager l'activité des personnes entrant dans un parcours de sortie de prostitution.

Une évaluation plus régulière des conditions d'octroi afin d'accroître la rapidité de son bénéfice.

Titre de séjour

Les associations agrées comme les préfectures, selon le rapport interministériel sur l'application de la loi sur les parcours de sortie de prostitution, mettent en avant que la durée actuelle du titre de séjours - six mois - est peu compatible avec l'accès à une formation permettant l'accès à une activité professionnelle attractive.

De même, la brièveté du titre de séjour implique une tension forte dans l'accompagnement, tension encore accrue si le nombre de dossiers à traiter par l'association agréée est important.

Accompagnement post-parcours

Le dispositif parcours sortie de prostitution ne prévoit dans sa forme actuelle rien au-delà des 24 mois de sa durée maximale.
Les associations ne laissent pas les personnes livrées à elles-mêmes à l'issue du parcours, et prolongent l'accompagnement. Un travail de réflexion sur la transition du parcours au droit commun semble nécessaire.

Attention toutefois le recul sur le dispositif est très faible.

Aménagement du dispositif pour prendre en compte les enfants de la personne souhaitant intégrer ou déjà intégrée dans le parcours.

Une prise en compte jusqu'ici limitée à une revalorisation de l'Afis.

Impact de la présence d'enfant sur le parcours :

- Mise en place de solutions d'hébergement adaptées,
- Mise en place de solution de garde d'enfants pour permettre l'accès à la formation et l'exercice d'une activité professionnelle,
- Formation des membres des commissions à l'interculturalité, le fait que les personnes en situation de prostitution puissent avoir des enfants à ce stade de leur vie et qui peut susciter des incompréhensions.

L'importance culturelle de la maternité ou la sortie de prostitution pouvant être l'accès à la maternité, pour certains publics.

Notes & références

Lexique

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AFIS : Aide Financière à l'Insertion Sociale et Professionnelle

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

CIDFF : Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

FR-CIDFF NA : Fédération Régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles de Nouvelle-Aquitaine

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

OQTF: Obligation de Quitter Territoire Français

Références

SECTION 1
Fiche 1

Prévention de la prostitution et accompagnement des personnes engagées dans des parcours de sortie État des lieux des acteurs clés et initiatives en Nouvelle-Aquitaine, p35 et suivantes

SECTION 2
Fiche 1

Jean-Marc Droguet,directeur de l'Office Central pour laRépression de la Traite des Êtres Humains (OCRTEH) (*La Croix*, 16 mai 2018)

C. BRU, « Effet Zahia, réseaux sociaux… Pourquoi la prostitution des mineurs augmente en France », *Konbini*, 19/11/2019,
https://news.konbini.com/societe/effet-zahia-reseaux-sociaux-pourquoi-la-prostitution-des-mineurs-augmente-en-france/
https://www.franceinter.fr/emissions/interception/interception-08-septembre-2019

SECTION 3
Fiche 1
Évaluation de la loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, p66

Fiche 4
Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, p63 et p127

Fiche 5
https://infos.fondationscelles.org/a-la-une/prostitution-etudiante-quelles-realites-n12 ;
N°3334, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2011..RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ en application de l'article 145 du Règlement PAR LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, en conclusion des travaux d'une mission d'information (1) sur la prostitution en France, ET PRÉSENTÉ PAR M. GUY GEOFFROY, Député, p24

Éva Clouet, La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication, 2007, p. 121 et suivantes.
N°3334, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2011..RAPPORT D'INFORMATION déposé en application de l'article 145 du Règlement PAR LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, en conclusion des travaux d'une mission d'information (1) sur la prostitution en France, et présenté PAR M. GUY GEOFFROY, Audition du 1er février 2011.

n°3334, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2011..RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ en application de l'article 145 du Règlement PAR LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, en conclusion des travaux d'une mission d'information (1) sur la prostitution en France, et présenté par M. GUY GEOFFROY, Député, p24

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 avril 2011..RAPPORT D'INFORMATION DÉPOSÉ en application de l'article 145 du Règlement PAR LA COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE, en conclusion des travaux d'une mission d'information (1) sur la prostitution en France, ET PRÉSENTÉ PAR M. GUY GEOFFROY, Député, p63
La prostitution des mineures en Seine Saint Denis, Synthèse des études, observatoire des violences envers les femmes en Seine Saint Denis, p4

Amicale du Nid de Montpellier, Les représentations de la prostitution étudiante : résultats du questionnaire, 2009-2010.

La prostitution des mineures en Seine Saint Denis, Synthèse des études, observatoire des violences envers les femmes en Seine Saint Denis, p2

SECTION 4
Fiche 1
Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, p5

Fiche 2
Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, p61

Conclusion

La loi sur les parcours de sortie de prostitution est un texte ambitieux qui marque la prise en charge des personnes en situation de prostitution et des victimes de la traite des êtres humains. Elle vise, à mieux repérer, mieux aider, mieux accompagner ce public vers le droit commun.

Pour cela elle s'appuie sur des associations ayant reçu un agrément, gage de leur compétence. Ce dispositif est destiné à offrir à ces personnes un accompagnement renforcé jusqu'à atteindre une autonomie suffisante pour pouvoir être prise en charge dans le cadre du droit commun.
Dispositif est encore « jeune », les premières personnes à être entrées dans le parcours en sortent à peine, il est donc encore trop tôt pour porter un regard objectif sur l'apport réel des parcours de sortie de prostitution en France.

Cependant, il est nécessaire de remarquer que ces derniers, si on considère qu'ils ont pour but de venir en aide à toute personne souhaitant s'extraire de la prostitution, souffrent de plusieurs handicaps. D'une part, **une insuffisance claire des moyens accordés à l'ensemble des acteur.trice.s des parcours au regard de la charge de travail que ceux-ci impliquent**, d'autre part **le dispositif demeure bien trop ciblé sur un profil bien précis de personne en situation de prostitution**, les personnes victimes de réseaux étrangers, ce qui complique l'entrée des autres profils qui pourrait également tirer un certain profit de l'accompagnent offert par le dispositif. D'autre part **le dispositif ne semble pas prendre en compte les mutations actuelles du phénomène prostitutionnel à savoir l'invisibilisation du procédé au travers des réseaux sociaux, ainsi que le développement de la prostitution des mineur.e.s, et des étudiant.e.s**
Un élargissement de celui-ci, prenant en compte la variabilité des profils de personnes en situation de prostitution, ainsi qu'une revalorisation des moyens accordés aux acteur.trice.s des parcours de sortie de prostitution, semble nécessaire pour que le dispositif puisse atteindre son plein potentiel.

FR-CIDFF
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
Nouvelle-Aquitaine

Fédération Régionale des CIDFF de Nouvelle-Aquitaine

Contacts FR-CIDFF NA

Coordinatrice	Claire VEYRIRAS c.veyriras@frcidffna.org 07 66 56 75 18
Cheffe de projet	Céline GOEURY c.goeury@frcidffna.org 07 69 82 38 30